

Délibération N° 2021-021

Conseil Municipal du 27 mars 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE
SAINT-DENIS-EN-VAL

Objet :

Adoption du budget primitif –
Exercice 2021

N° 2021-021

Nombre de membres :

Présents : 24

Représentés : 5

Quorum : 13

Votants : 29

Date d'envoi de la convocation :
Le 21 mars 2021

Certifié exécutoire

Transmis en préfecture le :

06/04/21

Notifié/Affiché le : 06/04/21

Le Maire,

Marie-Philippe LUBET

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, à 9 heures, le Conseil Municipal de Saint-Denis-en-Val, réuni à la salle Montjoie, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Philippe LUBET, Maire.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Marie-Philippe LUBET – Jérôme RICHARD – Laurence BELLAIS – Gérard BOUDON (jusqu'à 10h04) - Monique GAULT - Bruno BOISSAY - Marie-José POPINEAU - Bruno PARAGOT – Véronique SERVAIS - Jérôme BROU - Didier COUTELLIER - Aline PRAGNON - Pierre PANZANI - Stéphanie MAUCLAIR - Michel NEVEU - Aurélie HOCQUET – Grégory VERZEAUX - Sylvie CHEVALLIER - Arnaud DELANDE - Solène MAUCOURT - Martine DELAVEAU - Prosper MOUAK - Catherine MARCON DAROUSSIN – Yann PORTUGUES

Sont excusés :

Denis JAVOY qui a donné pouvoir à Marie-Philippe LUBET
Jocelyne FREMONDIÈRE qui a donné pouvoir à Bruno PARAGOT
Brigitte ROCHE qui a donné pouvoir à Véronique SERVAIS
Vanessa CAVALHEIRO qui a donné pouvoir à Bruno BOISSAY
Christophe CALLIBET qui a donné pouvoir à Didier COUTELLIER

Secrétaires de séance :

Mmes Jocelyne FREMONDIÈRE et Martine DELAVEAU sont désignées secrétaires de séance.

Rapporteur : Gérard BOUDON

Lors de sa séance du 26 janvier 2021, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la Commune pour 2021.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif 2021.

La note de présentation, en annexe, expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget.



Le budget primitif 2021 est équilibré par section en recettes et en dépenses aux montants de :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 716 402,00 €	6 505 760,68 €	1 786 728,00 €	1 157 304,83 €
Opérations d'ordre	492 661,00 €	703 302,32 €	11 019,00 €	640 442,17 €
TOTAL	7 209 063,00 €	7 209 063,00 €	1 797 747,00 €	1 797 747,00 €

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2021,

Vu la délibération n°2021/002 en date du 26 janvier 2021 relative au débat d'orientation budgétaire,

Considérant l'ensemble du budget primitif 2021 joint,

Considérant le rapport de présentation du budget primitif 2021 en annexe,

Vu l'avis émis par la Commission finances lors de sa séance du 15 mars 2021,

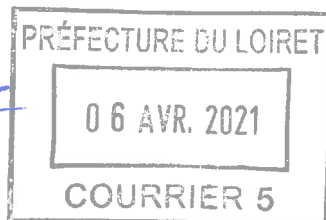
Le Conseil municipal adopte à la majorité (25 pour et 4 abstentions de Martine DELAVEAU, Prosper MOUAK, Catherine MARCON-DAROUSSIN, Yann PORTUGUES) la délibération suivante :

- **APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2021, présenté en équilibre à 7 209 063 € en fonctionnement et 1 797 747 € en investissement.**
- **APPROUVE la subvention d'équilibre du budget de la Commune au budget principal du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint Denis-en-Val dans la limite de 53 000 €.**

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

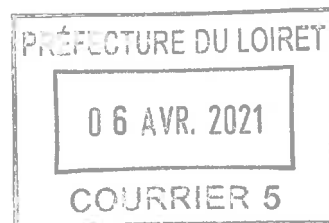

Marie-Philippe LUBET



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>



COMMUNE DE SAINT-DENIS-EN-VAL

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ce rapport de présentation a pour objet de présenter de façon synthétique les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux du budget.

Le débat d'orientation budgétaire, tenu le 26 janvier 2021, a posé les bases sur lesquelles le budget primitif 2021 est construit. Comme l'exercice précédent, ce budget reste impacté par la crise sanitaire liée à la Covid-19. En effet, les incertitudes quant aux mesures prises durant les mois à venir ont contraint la Commune à estimer les recettes et les dépenses de fonctionnement avec davantage de prudence.

Ce rapport aborde successivement l'équilibre budgétaire de l'exercice 2021, le détail des grandes masses de la section de fonctionnement ainsi que celui de la section d'investissement.

PARTIE 1 :
EQUILIBRE BUDGETAIRE

I. EQUILIBRE ET EVOLUTION DES MASSES

Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 7 209 063 €, en augmentation de 5,24 % par rapport à 2020. En investissement, le budget s'équilibre à 1 797 747 €, en baisse de 40,60 % par rapport à l'exercice précédent.

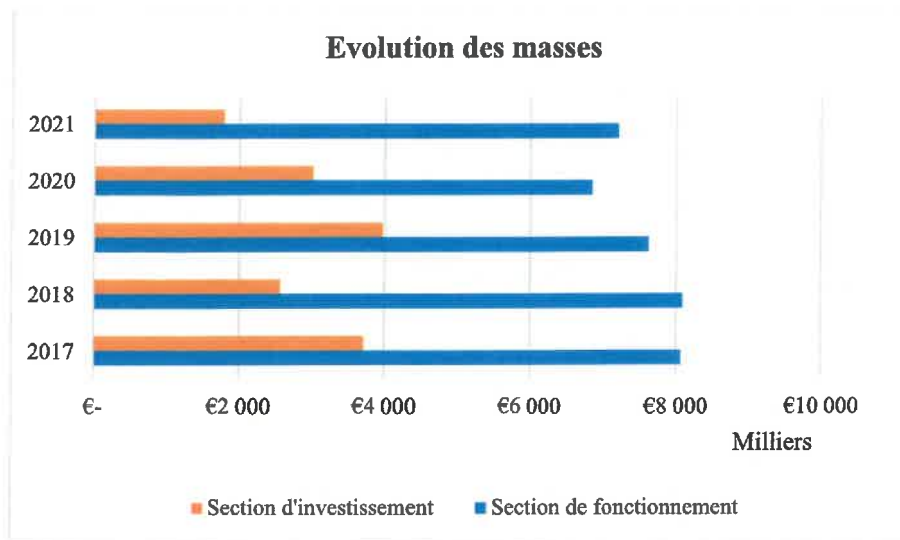
	BP 2020	BP 2021	Evolution 2020/2021
Section de fonctionnement	6 850 091,53 €	7 209 063,00 €	5,24%
Section d'investissement	3 026 497,82 €	1 797 747,00 €	-40,60%

Le budget est composé d'opérations réelles (réel encaissement et décaissement de flux financiers) et d'opérations d'ordre (simples mouvements financiers au sein du budget). Le montant total du budget 2021 se décompose de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 716 402,00 €	6 505 760,68 €	1 786 728,00 €	1 157 304,83 €
Opérations d'ordre	492 661,00 €	703 302,32 €	11 019,00 €	640 442,17 €
TOTAL	7 209 063,00 €	7 209 063,00 €	1 797 747,00 €	1 797 747,00 €

Les points majeurs de l'équilibre financier pour 2021 sont les suivants :

- Un gel des taux d'imposition ménage
- Le maintien des tarifications des produits des services
- Une gestion maîtrisée des coûts de fonctionnement
- Un volume raisonné d'investissement
- La recherche et mobilisation active de subventions
- Le recours à l'emprunt



II. LES RATIOS FINANCIERS

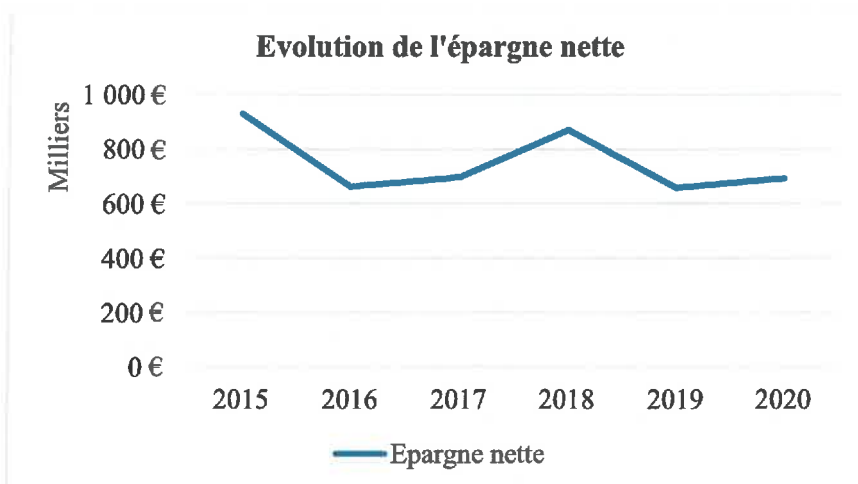
Ratios		Valeurs communales (CA 2020)	Valeurs communales (2021)	Moyennes nationales de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	765,47 €	868,31 €	935,00 €
2	Produit des impositions directes / Population	481,29 €	478,35 €	507,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	863,26 €	841,08 €	1 133,00 €
4	Dépenses d'équipement brut / Population	177,54 €	220,92 €	305,00 €
5	Encours de la dette / Population	19,88 €	19,88 €	860,00 €
6	Dotation globale de fonctionnement / Population	155,07 €	152,17 €	153,00 €
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	63,65%	58,76%	56,00%
9	Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	89,60%	104,11%	90,10%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	20,57%	26,27%	27,00%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	2,30%	2,36%	76,00%

* Source : DGCL – Les collectivités locales en chiffres 2020 (comptes administratifs 2018)

III. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) brute, ou épargne brute, est l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, diminué des charges d'intérêt de la dette. Elle sert à financer le remboursement de la dette et les nouveaux investissements de la commune.

L'épargne nette est la différence mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette. Elle s'élève à 693 933,28 € au 31/12/2020.



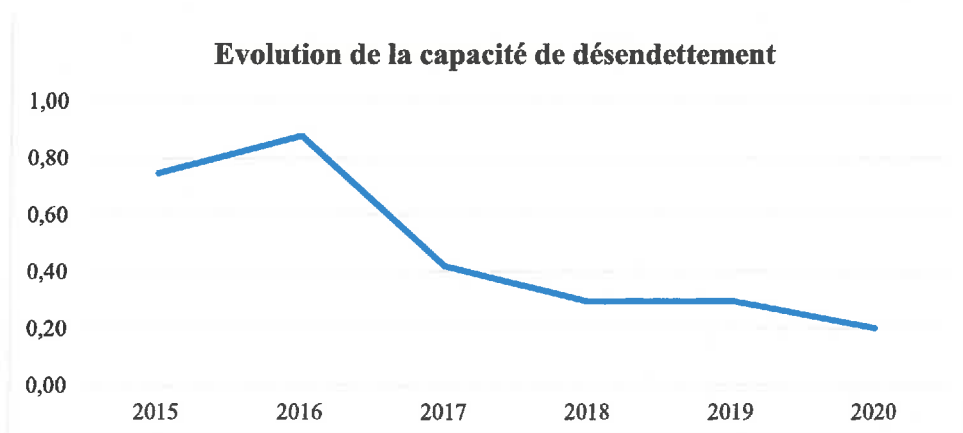
IV. LA SOLVABILITE DE LA COMMUNE

	2017	2018	2019	2020	BP 2021
Epargne brute	797 457,69 €	930 582,56 €	721 492,58 €	756 053,31 €	483 642,00 €
Encours de la dette (au 31/12)	336 015,36 €	276 647,60 €	215 927,73 €	153 807,70 €	96 888,45 €
Capacité de désendettement (en années)	0,42	0,30	0,30	0,20	0,20

La capacité de désendettement, principal ratio de solvabilité, se mesure par le rapport suivant : encours de dette / épargne brute. Elle correspond à la durée nécessaire pour rembourser complètement la dette en y consacrant la totalité de l'épargne dégagée.

Ce graphique est réalisé à partir des données financières réalisées au 31/12/2020. Ainsi, la capacité de désendettement de la commune en 2020 est de 0,20.

Pour rappel, le plafond national de référence est fixé à 12 ans. Au-delà, la commune se trouve dans une situation financière critique.



PARTIE 2 :
SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 7 209 063 € en dépenses et en recettes.

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 716 402 €, soit 4,86 % de plus qu'au budget primitif 2020.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution 2020/2021
011 - Charges à caractère général	1 679 287,60 €	1 670 003,00 €	-0,55%
012 - Charges de personnel	3 813 049,00 €	3 946 451,00 €	3,50%
014 - Atténuations de produits	255 000,00 €	217 500,00 €	-14,71%
65 - Autres charges de gestion courante	633 319,00 €	699 160,00 €	10,39%
66 - Charges financières	11 731,93 €	5 044,00 €	-57,01%
67 - Charges exceptionnelles	7 044,00 €	63 244,00 €	797,84%
022 - Dépenses imprévues	5 517,00 €	115 000,00 €	1984,47%
Dépenses réelles de fonctionnement	6 404 948,53 €	6 716 402,00 €	4,86%
042 - Opérations d'ordre de transferts	445 143,00 €	492 661,00 €	10,67%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 850 091,53 €	7 209 063,00 €	5,24%

1.1. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Commune, notamment les fluides (eau, électricité, gaz, carburant), les achats de fournitures, les prestations de services demandées à des organismes extérieurs, etc. Elles s'élèvent à 1 670 003 €, soit 0,55 % de moins qu'en 2020.

Les principales évolutions prévues sur ce chapitre correspondent aux postes de dépenses suivants :

- Les fluides (6061/60612/60621/60622) : 389 370 €, soit une hausse de 1,40 % par rapport au prévisionnel 2020.
- L'alimentation (60623) : 234 100 €, contre 199 400 € en 2020 (soit + 17,40 %). En effet, les prévisions 2020 avaient été adaptées suite à la fermeture des écoles pendant le confinement. Les dépenses relatives à la fourniture de denrées alimentaires ont donc été revues à la hausse.
- Les autres fournitures non stockées (60628) sont estimées à 28 270 €. Elles sont multipliées par 6 par rapport à 2020 et correspondent notamment aux crédits prévus pour l'achat de masques et de produits pharmaceutiques.

- Les fournitures d'entretien (60631) : 46 400 €, soit une hausse de 47,49 % en raison de la poursuite des mesures supplémentaires pour la désinfection des locaux et la protection des agents conformément au protocole sanitaire.
- Les dépenses d'entretien des terrains (60621) et des bâtiments publics (615221) : 171 956 €. Elles augmentent de 7,51 % par rapport à 2020
- Le versement à des organismes de formation (6184) : 40 210 €, multiplié par 2 par rapport au prévisionnel 2020. En effet, beaucoup de formation n'ont pas pu être effectuées et ont donc dû être reportées sur 2021.
- Les cotisations d'assurance (6161) : 45 000 €, contre 158 661 € en 2020. Elles sont divisées par 3,52 en raison de l'arrêt de l'assurance des risques statutaires.
- Les fêtes et cérémonies (6232) : 46 665 €, soit une baisse de 17,01 % par rapport au prévisionnel 2020, pour mémoire le réalisé 2020 s'élève à 14 305,05 €.

Les autres comptes budgétaires de ce chapitre connaissent quelques variations à la marge, la gestion des coûts étant maîtrisée dans son ensemble.

1.2. LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel constituent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement puisqu'elles représentent 58,76 % des dépenses réelles de cette section. Elles s'élèvent à 3 946 451 €, soit une hausse de 3,50 % par rapport au budgeté 2020.

Cette augmentation s'explique entre autres part :

- Le maintien des taux de cotisation au 01/01/2021 : le taux CNRACL pour la part salariale s'élève à 11,10 % et pour la part employeur à 30,65 %.
- Le décret n° 2020-1298 du 23 octobre 2020, modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), prolonge le dispositif de la GIPA pour les années 2020 et 2021. Il fixe les nouvelles périodes de référence à prendre en considération pour déterminer le montant dû à l'agent pour ces deux années, soit, respectivement, les périodes allant du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2019 et du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2020.
- Les mesures concernant le PPCR (Protocole sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations) continuent en 2021 et doivent en principe se terminer cette même année.
- La nécessité de remplacer le personnel dans le cadre de la crise sanitaire, notamment le personnel d'entretien.
- L'instauration d'une prime de précarité au 01/01/2021 pour les contractuels, hors accroissement saisonnier d'activité, et représentant 10 % des rémunérations totales.

1.3. LES ATTENUATIONS DE PRODUITS

Les atténuations de produits sont évaluées à 217 500 €, soit une baisse de 14,71 % par rapport au budgeté 2020.

Cette évolution s'explique par :

- L'absence de prélèvement en 2021 au titre de l'article 55 de la loi SRU. En effet, la moins-value de cessions de terrains à hauteur de 130 000 € pour la construction de 21 logements sociaux rue du Bourgneuf et rue du Vieux Puits a été déduite du prélèvement normalement dû à savoir 123 119,10 € (49 247,64 € de prélèvement et 73 871,46 € au titre de la majoration de 150 % pour la période 2020-2022).
- L'attribution de compensation de fonctionnement versée à Orléans Métropole à hauteur de 152 500 €.
- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) estimée à 65 000 €, à l'identique des prévisions 2020. Le FPIC est codifié par les articles L.2336-1 et suivants du CGCT. Il a été pensé comme un outil de réduction des inégalités entre territoires et destiné à mesurer la richesse à l'échelon communal, agrégeant richesse de l'EPCI et des communes membres.

1.4. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

Les autres charges de gestion courante représentent 10,41 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont estimées à 699 160 € pour l'exercice 2021, soit une hausse de 10,39 % par rapport au budgeté 2020.

L'augmentation constatée s'explique principalement par :

- L'inscription aux comptes 6512 – Droit d'utilisation informatique en nuage et 6518 – Autres droits d'utilisation, à hauteur de 17 850 €, des redevances de licences et logiciels. Ces dépenses étant jusqu'alors imputées en frais de maintenance au chapitre 011 - Charges à caractère général.
- La participation versée au Syndicat Intercommunal du Bassin d'Apprentissage Fixe (SIBAF) pour 94 000 €, contre 75 000 € inscrits en 2020.

Les autres dépenses restent relativement stables et comprennent notamment :

- Les indemnités, frais de mission et de formation des élus pour 126 360 €
- La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à hauteur de 53 000 €
- Les subventions versées aux associations : 297 982 €
- Les subventions versées aux coopératives scolaires : 9 792 €
- La contribution obligatoire versée à l'Ecole Sainte Thérèse : 73 986 €
- Les dérogations scolaires versées pour les dyonisiens scolarisés en dehors de la commune : 25 000 €

1.5. LES CHARGES FINANCIERES

Les charges financières s'élèvent à 5 044 € et sont constituées des intérêts de la dette (4 320 €), des intérêts courus non échus (- 276 €) et des frais bancaires pour les titres payés sur internet (1 000 €).

1.6. LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles sont estimées à 63 244 €. Elles sont multipliées par 9 par rapport au budgeté 2020. Cette augmentation s'explique par :

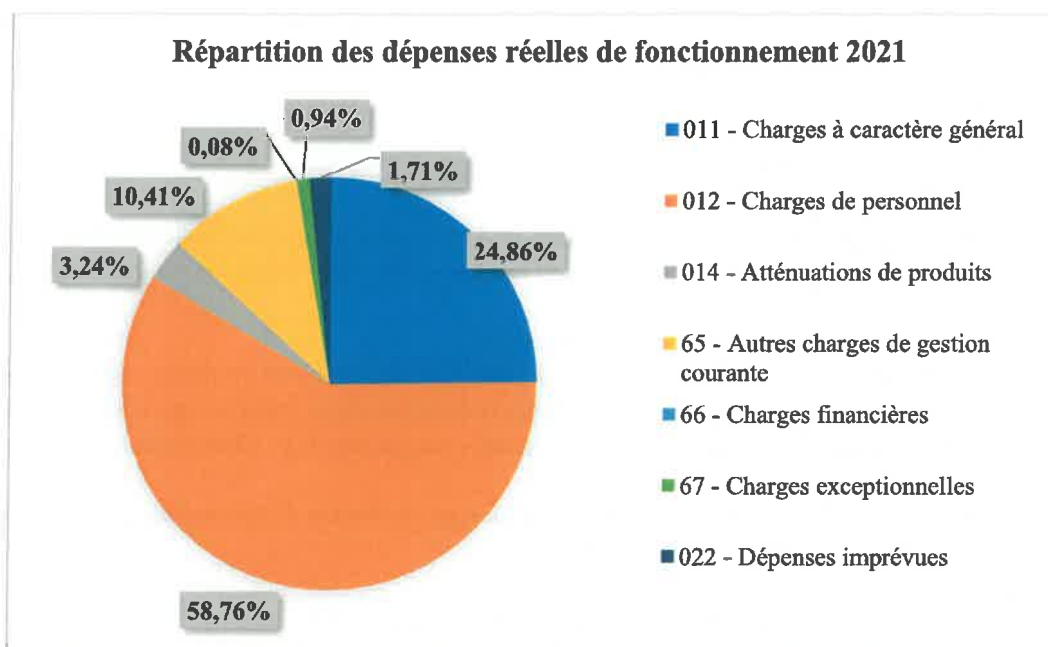
- L'aide devant être versée à la SAS du Martroi dans le cadre du projet rue de la Cornaillière à hauteur de 50 000 €.
- L'inscription à hauteur de 5 000 € des subventions exceptionnelles versées aux associations, jusqu'alors enregistrées en charges de gestion courante.

Les autres charges de ce chapitre sont composées notamment :

- Des dictionnaires remis aux élèves des écoles élémentaires et des prix offerts à l'occasion des jeux organisés par la Médiathèque : 2 944 €.
- Des intérêts moratoires : 500 €
- Des crédits pour l'annulation de titres sur exercice antérieur : 4 000 €

1.7. LES OPERATIONS D'ORDRE

Elles s'élèvent à 492 661 € et concernent les dotations aux amortissements. Elles sont inscrites également en recettes de la section d'investissement.



II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 6 505 760,68 €, augmentant ainsi de 0,60 % par rapport au budget primitif 2020.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution 2020/2021
013 - Atténuations de charges	50 165,00 €	20 000,00 €	-60,13%
70 - Produits de services	558 040,00 €	607 120,00 €	8,80%
73 - Impôts et taxes	4 009 552,00 €	4 066 561,00 €	1,42%
74 - Dotations et participations	1 764 415,00 €	1 738 880,00 €	-1,45%
75 - Autres produits de gestion courante	81 450,00 €	69 700,00 €	-14,43%
77 - Produits exceptionnels	3 100,00 €	3 499,68 €	12,89%
Recettes réelles de fonctionnement	6 466 722,00 €	6 505 760,68 €	0,60 %
002 - Résultat reporté de fonctionnement	376 097,53 €	694 283,32 €	84,60%
042 - Opérations d'ordre de transferts	7 272,00 €	9 019,00 €	24,02%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 850 091,53 €	7 209 063,00 €	5,24%

2.1. LES IMPOTS ET TAXES

a) La fiscalité directe

A compter du 1^{er} janvier 2021, dans le cadre de la réforme fiscale conduisant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la taxe d'habitation sur les résidences principales de 80 % des contribuables ne sera plus perçue par les communes et EPCI à fiscalité propre.

Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entrera en vigueur en 2021, conformément à l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020. Chaque catégorie de collectivités seront intégralement compensés de la suppression de cette recette fiscale.

Ainsi, la Commune de Saint Denis-en-Val se verra attribuer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) corrigée d'un « coefficient correcteur » en fonction de la sur ou sous-compensation constatée.

Du fait de cette réforme fiscale, le taux de taxe d'habitation est figé depuis 2020, et ne doit pas être voté. Les communes ne retrouveront leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants qu'à compter des impositions émises au titre de l'année 2023.

La part départementale de la TFPB étant ajoutée à la part communale, le taux de foncier bâti de référence 2021 de la commune correspond au taux de foncier bâti 2020 de la commune et au taux de foncier bâti 2020 du département. Pour le Loiret, le taux de foncier bâti 2020 était de 18,56 %.

Les taux d'imposition sont maintenus par rapport à 2020, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 24,85 %, auquel est ajouté 18,56 % correspondant au taux départemental.
- Taxe foncière sur le non bâti : 65,33 %

Le montant des contributions directes est évalué à 3 700 000 €. A ces contributions directes, viennent s'ajouter les allocations compensatrices versées par l'Etat pour un total estimé de 90 000 €.

b) La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte comprend :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière. Il s'agit d'une taxe sur les cessions de maisons et appartements qui ne concerne pas les constructions neuves et cessions de fonds de commerce. Elle est estimée à 270 000 €.
- Les rôles complémentaires évaluées à hauteur de 3 000 €
- La dotation de solidarité communautaire versée par Orléans Métropole pour 84 061 €.
- La taxe locale sur la publicité extérieure pour laquelle le montant a été évalué à 7 000 €.
- Les droits de place qui concernent l'occupation du domaine public, évaluées à 2 500 €.

2.2. LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

a) La dotation globale de fonctionnement

En l'absence d'évolution majeure des dotations de l'Etat annoncée dans la loi de finances, les estimations pour la dotation globale de fonctionnement évoluent dans les mêmes proportions que les exercices précédents :

- La dotation forfaitaire est estimée à 1 014 000 €. Ce montant prend en compte la part dynamique de la population, ainsi qu'une estimation de l'écroulement qui sera appliqué, à déduire du montant perçu en 2020.
- La dotation de solidarité rurale est évaluée à 113 000 €.
- La dotation nationale de péréquation est estimée à 50 000 €, soit une baisse de 10 % rapport à 2020, comme depuis 2015.

Le total de ces dotations forme la dotation globale de fonctionnement et s'élève à 1 177 000 €, soit 18,09 % des recettes réelles de fonctionnement.

	2018	2019	2020	BP 2021
Dotation forfaitaire	1 032 338 €	1 027 917 €	1 020 886 €	1 014 000 €
Dotation de solidarité rurale	114 246 €	113 101 €	114 006 €	113 000 €
Dotation nationale de péréquation	70 994 €	63 895 €	57 506 €	50 000 €
TOTAL DGF	1 217 578 €	1 204 913 €	1 192 398 €	1 177 000 €

b) Les participations de la CAF

Le partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret est maintenu pour l'année 2021 dans le cadre des actions menées pour la petite enfance et l'enfance.

Ainsi, pour 2021, la CAF devrait apporter son concours pour :

- La gestion des structures petite enfance : 205 000 €

- L'organisation des accueils de loisir sans hébergement : 40 000 €
- Les contrats temps libres et enfance garderie scolaire : 100 000 €

c) Les autres participations

Les autres participations correspondent :

- Au fonds départemental pour la taxe professionnelle : 110 000 €
- A la dotation pour les titres sécurisés pour 8 580 €, la Commune ayant enregistré 1 558 demandes en 2020.
- Au fonds de compensation à la TVA (FCTVA) sur les travaux d'entretien des bâtiments publics, évalué à 7 000 €
- Aux frais d'assemblée pour l'organisation des élections régionales et départementales : 1 000 €

2.3. LES PRODUITS DES SERVICES

a) Les recettes tarifaires

Les recettes tarifaires sont estimées à 485 720 €, et représentent 7,47 % des recettes réelles de fonctionnement. Ces ressources ne constituent pas des recettes certaines, elles sont fonction de la fréquentation des usagers. Il convient donc de les estimer avec prudence, d'autant plus en raison du contexte sanitaire toujours incertain. Elles comprennent notamment les prestations :

- De restauration scolaire : 215 000 €
- D'accueil de loisirs : 100 000 €
- De petite enfance : 60 000 €
- De participation aux frais de scolarité pour les élèves non dyonisiens accueillis dans les écoles publiques de la Commune : 11 000 €
- Des services à caractère culturel : 220 €
- Les concessions de cimetière : 14 500 €

b) Les autres recettes

Les autres recettes évaluées sur ce chapitre concernent notamment :

- La mise à disposition de personnel au CCAS : 11 000 €
- Le remboursement des charges affectées à Orléans métropole : 105 000 € pour le personnel et 2 000 € pour le matériel.
- Les remboursements de taxe d'ordures ménagères par les locataires : 1 000 €

2.4. LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce chapitre est évalué à 69 700 €, soit une baisse de 14,43 % par rapport au prévisionnel 2020. Il comprend notamment :

- Les revenus des immeubles et baux de fermage pour 58 600 €.
- La participation du Collège Val de Loire pour l'occupation des installations sportives : 3 500 €
- Le remboursement par Logem Loiret de l'entretien des espaces verts de la Morpoix : 3 500 €
- Les recettes relatives à la location de salles communales et aux sorties spectacles évaluées avec prudence à 4 100 €.

2.5. LES ATTENUATIONS DE CHARGES

Les atténuations de charges sont évaluées à 20 000 € et comprend les remboursements sur charges de personnel. La commune ayant décidé d'arrêter cette assurance, il s'agit des indemnités versées pour les dossiers ouverts avant le 1^{er} janvier 2021.

2.6. LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

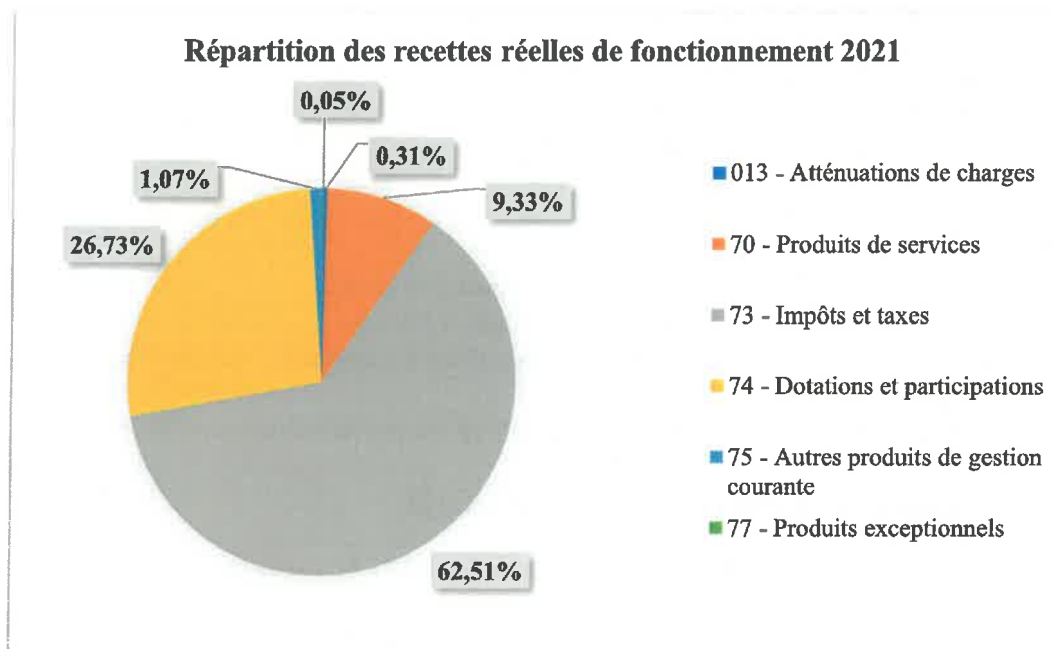
Les produits exceptionnels sont évalués à environ 3 500 € pour 2021. Ils correspondent aux indemnités d'assurance perçues en cas de sinistre, au trop-versé sur les chèques CESU ou encore aux produits de cessions hors immobilisations.

2.7. LES OPERATIONS D'ORDRE

Le montant de l'amortissement des subventions d'équipement reprises au compte de résultat est de 9 019 € pour l'exercice 2021.

2.8. LE RESULTAT DE CLOTURE 2020

L'exercice 2020 a permis de dégager un résultat de clôture de la section de fonctionnement à 694 283,32 €, affecté en recettes au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté.



PARTIE 3 :
SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 1 797 747 € en dépenses et en recettes.

I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de la section d'investissement (restes à réaliser compris) s'élèvent à 1 786 728 €, soit 5,93 % de moins qu'en 2020.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution 2020/2021
10 - Dotations et fonds divers	18 600,00 €	10 000,00 €	-46,24%
16 - Emprunts et dettes assimilés	64 000,00 €	57 920,00 €	-9,50%
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	38 075,00 €	
204 - Subventions d'équipement versées	590 000,00 €	587 333,00 €	-0,45%
21 - Immobilisations corporelles	1 026 981,00 €	1 081 398,00 €	5,30%
23 - Immobilisations en cours	115 500,00 €	2 000,00 €	-98,27%
020 - Dépenses imprévues	84 240,00 €	10 002,00 €	-88,13%
Dépenses réelles d'investissement	1 899 321,00 €	1 786 728,00 €	-5,93%
001 - Résultat reporté d'investissement	1 062 374,82 €	0,00 €	-100,00%
040 - Opérations d'ordre de transferts	7 272,00 €	9 019,00 €	24,02%
041 - Opérations patrimoniales	57 530,00 €	2 000,00 €	-96,52%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 026 497,82 €	1 797 747,00 €	-40,60%

1.1. LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS

Ce chapitre s'élève à 10 000 €. Les crédits prévus correspondent aux prévisions pour les restitutions des trop-perçus au titre de la taxe d'aménagement suite à l'annulation de permis de construire.

1.2. LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce chapitre regroupe principalement les frais d'études et les acquisitions de licences, brevets, concessions, droits et valeurs similaires. Il s'élève à 38 075 € pour 2021.

Les prévisions concernent des dépenses relatives :

- Aux frais d'études pour la restructuration du groupe scolaire Champdoux : 30 000 €
- A l'équipement de la Ville en licences et logiciels pour 8 075 €. Cela comprend notamment :
 - L'acquisition d'un logiciel outil open source pour la gestion des demandes des administrés.

- La mise en place de VPN pour le développement du télétravail.
- L'achat de licences Office et d'accès au logiciel.

1.3. LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Les subventions d'équipement versées sont évaluées à 587 333 € et correspondent à

- L'attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole pour 586 000 €.
- La subvention versée au Collège Val de Loire pour l'acquisition d'un coffre de protection pour le matelas d'EPS au Stade Chemeau : 1 333 €.

1.4. LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les dépenses inscrites au chapitre 21 s'élèvent à 769 293 € (hors restes à réaliser). Parmi les investissements les plus significatifs de l'exercice, sont relevés :

Pour les bâtiments :

- La création d'un espace de coworking : 116 400 €
- L'installation de climatisations au CLSH Les Chênes : 48 000 €
- Le remplacement de chauffage et climatisation à l'Hôtel de Ville : 32 800 €
- La modification du réseau de chauffage, côté extension de l'Hôtel de Ville : 4 600 €
- L'installation d'un vidéoprojecteur et d'un écran de projection à l'Espace Pierre Lanson : 7 500 €
- La mise en lumière de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la saison culturelle : 7 920 €
- L'aménagement du hall d'accueil et de l'espace tout-petits au Multi-accueil : 3 664 €

Pour les équipements sportifs :

- La création de vestiaires féminins au stade Chemeau : 367 240 €, dont 198 640 € en restes à réaliser.
- Le remplacement des projecteurs d'éclairage des terrains au stade Chemeau : 49 830 €
- La sécurisation du Village sportif par un système de badge d'accès : 10 000 €
- La réfection de la toiture des vestiaires de football au Stade Chemeau : 5 500 €
- Le remplacement des pare-ballons du terrain d'entraînement du Stade Chemeau : 20 000 €
- Le remplacement de la centrale d'alarme anti-intrusion au Stade Chemeau : 1 400 €

Pour les groupes scolaires et périscolaires :

- L'achat de matériels informatiques dans les écoles : 40 280 €
- L'achat de mobiliers et autres matériels dans les écoles : 7 859 €
- Le remplacement des WC à la Turc à l'élémentaire Champdoux : 16 000 €
- La réfection de la toiture au périscolaire Bourgneuf : 12 000 €
- Le remplacement des plaques de plancher et du sol au périscolaire Bourgneuf : 8 500 €
- Le remplacement de la courette anglaise aimantée par du PVC au groupe scolaire Bourgneuf : 7 400 €
- Le remplacement de radiateurs au groupe scolaire Bruyères : 6 000 €
- Le changement des volets roulants à l'élémentaire Bourgneuf : 5 000 €

Pour les autres dépenses :

- L'acquisition de véhicules : 39 468 €
- L'achat d'un minibus pour le transport des personnes âgées : 25 900 €
- Le déploiement du WIFI4EU dans la commune : 30 000 €
- L'extension du système de vidéoprotection : 23 781 €

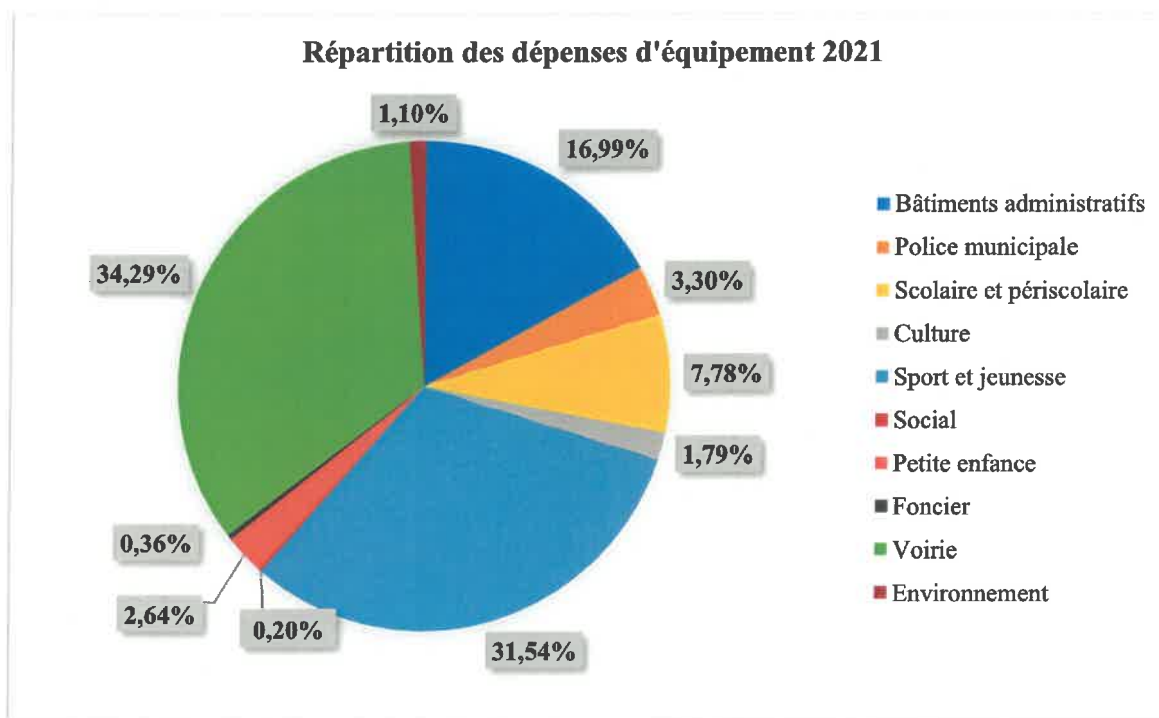
- L'acquisition d'un tracteur tondeuse : 16 021 €
- L'achat d'une tondeuse tractée et d'un rototonde pour le Jardin des écoliers : 1 500 €
- L'achat de matériels et outillages techniques (débroussailluse, taille haie, tronçonneuse, etc.) : 6 370 €
- Des constructions dans la 2^{ème} partie du cimetière des Acacias et l'achat de plaques d'inscription : 14 470 €
- L'achat de matériel multimédia pour la médiathèque : 1 570 €.

Les restes à réaliser, détaillées en annexe du budget primitif 2021, s'ajoutent à ces dépenses pour un montant de 312 105 €. Ils concernent principalement :

- La création de vestiaires féminins au Stade Chemeau : 198 640 €
- La réfection du coin lecture à la Médiathèque : 20 000 €
- L'achat et l'installation d'une structure extérieure au Multi-accueil : 15 707 €
- La fourniture et pose de portails : 15 541 €
- L'acquisition de défibrillateurs : 5 301 €
- La réfection du parquet au 1er étage de l'Hôtel de Ville : 5 940 €
- Le remplacement des volets roulants à l'école élémentaire Bourgneuf : 5 590 €
- L'acquisition foncière de la parcelle AL 242 – Extension des Acacias : 5 500 €
- L'acquisition d'un cinémomètre laser : 2 577 €

1.5. LES IMMOBILISATIONS EN COURS

Les crédits prévus au chapitre 23 correspondent aux avances et acomptes pouvant être versés aux titulaires de marché, prévus à hauteur de 2 000 €.



1.6. LES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES

Le remboursement des emprunts et dettes assimilées s'élève à 57 920 € et comprend le remboursement des cautions (1 000 €) ainsi que le remboursement du capital des emprunts détaillé comme suit :

Prêteur	Dettes à l'origine	Taux	Encours de dette au 01/01/2021	Capital	Intérêt	Annuité
CAF	193 350 €	0 %	13 350 €	13 350 €	0,00 €	13 350 €
Banque populaire	250 000 €	Fixe	65 229,21 €	23 118,16 €	1 653,08 €	24 771,24 €
Crédit Agricole	200 000 €	Fixe	75 228,49 €	20 451,09 €	2 664,31 €	23 115,40 €
TOTAL			153 807,70 €	56 919,25 €	4 317,39 €	61 236,64 €

II. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement (restes à réaliser compris) sont divisées par 2 par rapport à 2020.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution 2020/2021
10 - Dotations et fonds divers	1 649 127,82 €	213 999,83 €	-87,02%
13 - Subventions d'investissements reçues	874 697,00 €	393 305,00 €	-55,04%
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	550 000,00 €	
Recettes réelles d'investissement	2 523 824,82 €	1 157 304,83 €	-54,14%
001 - Résultat reporté d'investissement	0,00 €	145 781,17 €	
040 - Opérations d'ordre de transferts	445 143,00 €	492 661,00 €	10,67%
041 - Opérations patrimoniales	57 530,00 €	2 000,00 €	-96,52%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 026 497,82 €	1 797 747,00 €	-40,60%

2.1. LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS

Les dotations et fonds divers sont évalués à 213 999,83 €, soit divisées par 7,8 par rapport aux prévisions 2020 et en raison de la division par 2 du montant à percevoir au titre du FCTVA 2021 et de l'absence d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Ce chapitre comprend :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire (16,404 %) la TVA acquittée sur certaines dépenses réelles d'investissement de 2020 (N-1). Pour 2021, le montant du FCTVA est évalué à environ 124 000 €.
- La taxe d'aménagement estimée à 90 000 €. Elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme.

2.2. LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS REÇUES

Ce chapitre s'élève à 393 305 € et représente 33,98 % des recettes réelles de fonctionnement. Il correspond aux attributions de subventions détaillées en annexe du budget primitif dans l'état des restes à réaliser.

Pour mémoire, il s'agit :

- Du solde de la subvention pour la construction de la salle de gymnastique (CRST) : 119 050 €
- Des subventions pour la réhabilitation de la salle Montjoie :
 - DETR (solde) : 14 598 €
 - CRST (solde) : 86 200 €
 - Département (solde) : 24 750 €
 - Fonds de concours Orléans Métropole (solde) : 25 000 €

- Du solde de subvention pour la rénovation des courts de tennis extérieurs (DETR) : 6 542 €
- Des subventions pour la construction des vestiaires au stade Chemeau :
 - DETR : 41 130 €
 - Volet 3 AAP 2019 - Département : 54 135 €
- Des subventions pour l'achat et l'installation d'une structure de jeux extérieure au multi-accueil
 - Volet 3 AAP 2020 - Département : 6 300 €
 - Fonds Publics et Territoire - CAF : 3 600 €
- De la subvention pour la salle d'animation avec gradins de la Médiathèque (Volet 3 AAP 2020 - Département) : 8 000 €
- De la subvention pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux (Volet 3 AAP 2020 - Département) : 4 000 €

La Commune reste active dans la recherche de partenariats financiers. Des dossiers de subventions ont été déposés en début d'année et sont actuellement à l'étude, d'où l'absence de nouveaux crédits inscrits au budget primitif 2021. Des demandes ont ainsi été effectuées pour les projets suivants :

- Le remplacement des projecteurs d'éclairage des terrains : demande au titre de la DSIL et accord de principe à hauteur de 19 400 € au titre du Volet 3 du Département.
- La création d'un espace de coworking : demande au titre de la DSIL et du Volet 2 du Département.
- L'installation de climatisation au CLSH Les Chênes : accord de principe à hauteur de 29 400 € au titre du Volet 3 du Département.
- L'achat d'un minibus pour le transport des personnes âgées : demande au titre de la DSIL
- Le déploiement WIFI4EU : subvention Europe pour 15 000 €.
- La création de vestiaires féminins au stade Chemeau : demande auprès de la Fédération française de football.

2.3. LE RESULTAT DE CLOTURE 2020

L'exercice 2020 a permis de dégager un résultat de clôture de la section d'investissement positif s'élevant à 145 781,17 €. Ce résultat sert directement au financement des dépenses d'investissement 2021.

2.4. LES OPERATIONS D'ORDRE

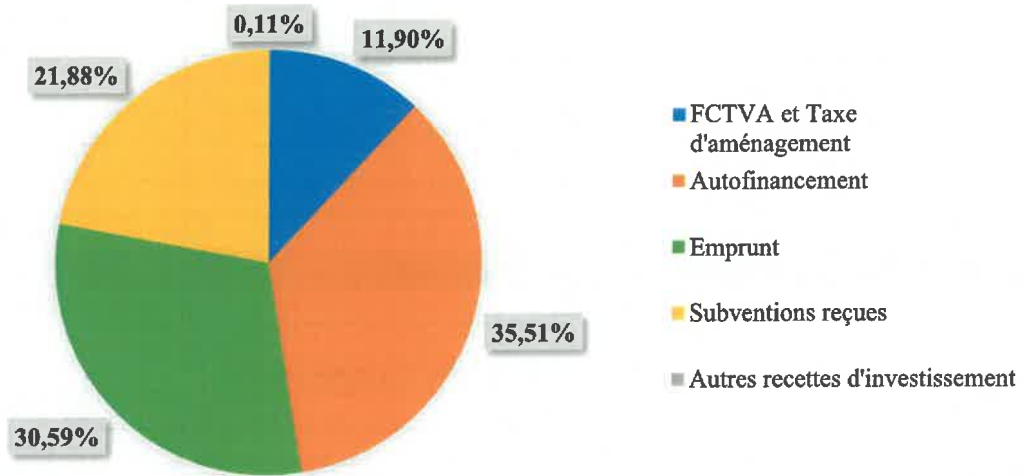
Les opérations d'ordre sont constituées des amortissements qui participent à l'autofinancement des dépenses d'investissement pour 492 661 €, et des opérations à l'intérieur de la section pour les régularisations d'avances et acomptes versés à hauteur de 2 000 €.

2.5. L'EMPRUNT

Pour permettre l'équilibre de la section d'investissement et le financement des dépenses d'investissement, un emprunt à hauteur de 550 000 € est inscrit en recettes d'investissement.

Le montant définitif sera réévalué en cours d'année en fonction des subventions accordées suite aux demandes effectuées au titre notamment de la DETR et de la DSIL auprès de la Préfecture, et des volets 2 et 3 auprès du Département du Loiret.

Financement des investissements 2021



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021
013	Atténuation de charges	20 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	607 120,00 €
73	Impôts et taxes	4 066 561,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 738 880,00 €
75	Autres produits de gestion courante	69 700,00 €
77	Produits exceptionnels	3 499,68 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	694 283,32 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 019,00 €
TOTAL		7 209 063,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	1 670 003,00 €
012	Charges de personnel	3 946 451,00 €
014	Atténuations de produits	217 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	699 160,00 €
66	Charges financières	5 044,00 €
67	Charges exceptionnelles	63 244,00 €
022	Dépenses imprévues	115 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	492 661,00 €
TOTAL		7 209 063,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	213 999,83 €
13	Subventions d'investissement reçues	393 305,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	550 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	145 781,17 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	492 661,00 €
041	Opérations patrimoniales	2 000,00 €
TOTAL		1 797 747,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	57 920,00 €
20	Immobilisations incorporelles	38 075,00 €
204	Subventions d'équipement versées	587 333,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 081 398,00 €
23	Immobilisations en cours	2 000,00 €
020	Dépenses imprévues	10 002,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 019,00 €
041	Opérations patrimoniales	2 000,00 €
TOTAL		1 797 747,00 €

PRÉFECTURE 1797747,00 €

06 AVR. 2021

COURRIER 5

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - St Denis en Val - Commune

Numéro SIRET : 21450274200015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ORLEANS MUNICIPALE ET
METROPOLE

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET COMMUNAL M14

ANNEE 2021

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	7
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	8
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	9
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	10
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	12
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	14
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	27
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	36
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	41
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	43
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	46
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	47
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	48
D2 - Arrêté et signatures	49

St Denis en Val - Commune - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2021

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 45274	St Denis en Val - Commune BUDGET COMMUNAL M14	BP 2021
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	7 735
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	24
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
ORLEANS METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
6 497 201,00	7 510 844,00	837,38	1 099,68

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	868,31	935,00
2	Produit des impositions directes/population	478,35	507,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	841,08	1 133,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	220,92	305,00
5	Encours de dette/population	19,88	860,00
6	DGF/population	152,17	153,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58,76 %	56,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	104,13 %	90,10 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	26,27 %	27,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	2,36 %	76,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



Service Finances

ETAT DES RESTES A REALISER 2020
DÉPENSES

Libellé	Fonct.	Nature	Programme	Montant à reporter TTC
Acquisitions foncières Parcelle AL 242 - Extension des Acacias	820	2111		5 500,00 €
TOTAL 2111				5 500,00 €
Parquet 1er étage - Hôtel de Ville	020	2135		5 940,00 €
Travaux salle Montjoie	020	2135		460,00 €
Travaux de réalisation de casiers pour terreau - Jardin des écoliers	025	2135		1 204,00 €
Remplacement volets roulants - Ecole élémentaire Bourgneuf	212	2135		5 590,00 €
Réfection coin lecture - Médiathèque	321	2135		20 000,00 €
Installation au plafond vidéo-projecteur + système audio - Médiathèque	30	2135		1 035,00 €
Création de vestiaires - Stade de Chemeau	412	2135		198 640,00 €
Fourniture et pose de portail 2 vantaux	251	2135		4 590,00 €
Fourniture et pose de portail 1 vantail	64	2135		4 443,00 €
Fourniture et pose de portail 1 vantail	20	2135		6 508,00 €
TOTAL 2135				248 410,00 €
Réfection des enrobés	411	2152		22 000,00 €
TOTAL 2152				22 000,00 €
Sécurisation du serveur de vidéoprotection	112	2183		1 286,00 €
TOTAL 2183				1 286,00 €
Mobilier de bureau Madame le Maire	020	2184		5 738,00 €
Mobilier de bureau DGS	020	2184		1 000,00 €
8 chaises T2 - Ecole maternelle Bruyères	211	2184		296,00 €
Tables pique-nique pour CLSH	422	2184		2 000,00 €
TOTAL 2184				9 034,00 €
3 défibrillateurs : Gymnase Chemeau, Salle de la Gare et Gaîté	020	2188		5 301,00 €
Cinémomètre laser (contrôle vitesse)	112	2188		2 577,00 €
1 vélo - Ecole maternelle Bruyères	211	2188		115,00 €
5 bacs carrés potager - Ecole élémentaire Bruyères	212	2188		175,00 €
Piscine hors-sol capacité minimum 20 enfants	422	2188		2 000,00 €
Achat et installation structure extérieure - Multi-accueil	64	2188		15 707,00 €
TOTAL 2188				25 875,00 €
TOTAL CHAPITRE 21				312 105,00 €
TOTAL DEPENSES RAR 2020				312 105,00 €

RECETTES

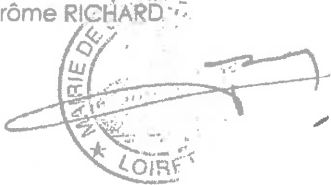
Libellé	Fonction	Nature	Programme	Montant à reporter TTC
Solde subvention Tennis extérieur (DETR)	01	1311		6 542,00 €
Solde subvention Travaux salle Montjoie (DETR)	01	1311		14 598,00 €
Subvention Vestiaire Chemeaux (DETR)	411	1311		41 130,00 €
TOTAL 1311				62 270,00 €
Subvention Travaux salle Montjoie (CRST)	411	1312		86 200,00 €
TOTAL 1312				86 200,00 €
Solde subvention Travaux salle Montjoie (Département)	01	1313		24 750,00 €
Volet 3 AAP 2020 - Aménagement d'un jardin du multi-accueil par l'installation d'une structure de jeux extérieurs (Département)	64	1313		6 300,00 €
Volet 3 AAP 2020 - Salle d'animation avec gradins de la Médiathèque de la Loire (Département)	321	1313		8 000,00 €
Volet 3 AAP 2020 - Mise en accessibilité des bâtiments communaux (Département)	01	1313		4 000,00 €
Volet 3 AAP 2019 Vestiaire Chemeaux (Département)	411	1313		54 135,00 €
TOTAL 1313				97 185,00 €
Fonds Publics et Territoire - Structure de motricité extérieure (MA Les Chênes) (CAF)	64	1318		3 600,00 €
TOTAL 1318				3 600,00 €
Solde fonds de concours solidarité territoriale - Travaux salle Montjoie (Orléans Métropole)	01	13151		25 000,00 €
TOTAL 13151				25 000,00 €
Subvention salle de gymnastique (CRST - Région)	411	1322	063	119 050,00 €
TOTAL 1322				119 050,00 €
TOTAL CHAPITRE 13				393 305,00 €
TOTAL RECETTES RAR 2020				393 305,00 €

Fait à Saint-Denis-en-Val, le 11/01/2021

A Orléans, le

Par déléation,
L'adjoint délégué,
Jérôme RICHARD

Jean-Marc VERBON
Comptable public assignataire



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement, - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.</p>
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E	7 209 063,00	6 514 779,68
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R	(si déficit)	(si excédent)
R	T	0,00	694 283,32
		=	=
		7 209 063,00	7 209 063,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	1 485 642,00	1 258 660,83
		+	+
R	E		
P	P	312 105,00	393 305,00
O	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	T	0,00	145 781,17
		=	=
		1 797 747,00	1 797 747,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 006 810,00	9 006 810,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 664 187,60	0,00	1 670 003,00	1 670 003,00	1 670 003,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 813 049,00	0,00	3 946 451,00	3 946 451,00	3 946 451,00
014	Atténuations de produits	255 000,00	0,00	217 500,00	217 500,00	217 500,00
65	Autres charges de gestion courante	633 319,00	0,00	699 160,00	699 160,00	699 160,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 365 555,60	0,00	6 533 114,00	6 533 114,00	6 533 114,00
66	Charges financières	11 731,93	0,00	5 044,00	5 044,00	5 044,00
67	Charges exceptionnelles	7 044,00	0,00	63 244,00	63 244,00	63 244,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 617,00		115 000,00	115 000,00	115 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 404 948,53	0,00	6 716 402,00	6 716 402,00	6 716 402,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	445 143,00		492 661,00	492 661,00	492 661,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		445 143,00		492 661,00	492 661,00	492 661,00
TOTAL		6 850 091,53	0,00	7 209 063,00	7 209 063,00	7 209 063,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 209 063,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	50 165,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	558 040,00	0,00	607 120,00	607 120,00	607 120,00
73	Impôts et taxes	4 009 552,00	0,00	4 066 561,00	4 066 561,00	4 066 561,00
74	Dotations et participations	1 764 415,00	0,00	1 738 880,00	1 738 880,00	1 738 880,00
75	Autres produits de gestion courante	81 450,00	0,00	69 700,00	69 700,00	69 700,00
Total des recettes de gestion courante		6 463 622,00	0,00	6 502 261,00	6 502 261,00	6 502 261,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 100,00	0,00	3 499,68	3 499,68	3 499,68
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 466 722,00	0,00	6 505 760,68	6 505 760,68	6 505 760,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	7 272,00		9 019,00	9 019,00	9 019,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 272,00		9 019,00	9 019,00	9 019,00
TOTAL		6 473 994,00	0,00	6 514 779,68	6 514 779,68	6 514 779,68

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	694 283,32
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 209 063,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	483 642,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	38 075,00	38 075,00	38 075,00
204	Subventions d'équipement versées	590 000,00	0,00	587 333,00	587 333,00	587 333,00
21	Immobilisations corporelles	1 004 351,00	312 105,00	769 293,00	769 293,00	1 081 398,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	43 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des opérations d'équipement	73 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 711 251,00	312 105,00	1 396 701,00	1 396 701,00	1 708 806,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 600,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	64 000,00	0,00	57 920,00	57 920,00	57 920,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	114 470,00		10 002,00	10 002,00	10 002,00
	Total des dépenses financières	188 070,00	0,00	77 922,00	77 922,00	77 922,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 899 321,00	312 105,00	1 474 623,00	1 474 623,00	1 786 728,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 272,00		9 019,00	9 019,00	9 019,00
041	Opérations patrimoniales (4)	57 530,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	64 802,00		11 019,00	11 019,00	11 019,00
	TOTAL	1 964 123,00	312 105,00	1 485 642,00	1 485 642,00	1 797 747,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 797 747,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	874 697,00	393 305,00	0,00	0,00	393 305,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	874 697,00	393 305,00	550 000,00	550 000,00	943 305,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	425 000,00	0,00	213 999,83	213 999,83	213 999,83
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 224 127,82	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 649 127,82	0,00	213 999,83	213 999,83	213 999,83
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 523 824,82	393 305,00	763 999,83	763 999,83	1 157 304,83
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	445 143,00		492 661,00	492 661,00	492 661,00
041	Opérations patrimoniales (4)	57 530,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	502 673,00		494 661,00	494 661,00	494 661,00

St Denis en Val - Commune - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	3 026 497,82	393 305,00	1 258 660,83	1 258 660,83	1 651 965,83

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						145 781,17
--	--	--	--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 797 747,00
---	--	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	483 642,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 670 003,00		1 670 003,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 946 451,00		3 946 451,00
014	Atténuations de produits	217 500,00		217 500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	699 160,00		699 160,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	5 044,00	0,00	5 044,00
67	Charges exceptionnelles	63 244,00	0,00	63 244,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	492 661,00	492 661,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	115 000,00		115 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 716 402,00	492 661,00	7 209 063,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 209 063,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	9 019,00	9 019,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	57 920,00	0,00	57 920,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	38 075,00	0,00	38 075,00
204	Subventions d'équipement versées	587 333,00	0,00	587 333,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 081 398,00	2 000,00	1 083 398,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 000,00	0,00	2 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 002,00		10 002,00
Dépenses d'investissement – Total		1 786 728,00	11 019,00	1 797 747,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 797 747,00
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	20 000,00		20 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	607 120,00		607 120,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 066 561,00		4 066 561,00
74	Dotations et participations	1 738 880,00		1 738 880,00
75	Autres produits de gestion courante	69 700,00	0,00	69 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 499,68	9 019,00	12 518,68
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	6 505 760,68	9 019,00	6 514 779,68

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	694 283,32
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 209 063,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	213 999,83	0,00	213 999,83
13	Subventions d'investissement	393 305,00	0,00	393 305,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	550 000,00	0,00	550 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 000,00	2 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		492 661,00	492 661,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	1 157 304,83	494 661,00	1 651 965,83

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	145 781,17
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 797 747,00
---	---------------------

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 664 187,60	1 670 003,00	1 670 003,00
60611	Eau et assainissement	25 800,00	29 750,00	29 750,00
60612	Energie - Electricité	338 800,00	343 570,00	343 570,00
60621	Combustibles	600,00	250,00	250,00
60622	Carburants	18 800,00	15 800,00	15 800,00
60623	Alimentation	200 900,00	234 100,00	234 100,00
60624	Produits de traitement	1 000,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 640,00	28 270,00	28 270,00
60631	Fournitures d'entretien	29 960,00	46 400,00	46 400,00
60632	Fournitures de petit équipement	49 241,00	56 391,00	56 391,00
60633	Fournitures de voirie	32 450,00	21 000,00	21 000,00
60636	Vêtements de travail	11 100,00	14 500,00	14 500,00
6064	Fournitures administratives	8 058,00	7 525,00	7 525,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	18 800,00	20 800,00	20 800,00
6067	Fournitures scolaires	33 396,00	32 346,00	32 346,00
6068	Autres matières et fournitures	68 405,00	82 135,00	82 135,00
611	Contrats de prestations de services	55 780,00	53 390,00	53 390,00
6135	Locations mobilières	23 667,00	31 995,00	31 995,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 500,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	79 440,00	88 181,00	88 181,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	76 405,00	83 775,00	83 775,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 000,00	1 000,00	1 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
61551	Entretien matériel roulant	19 000,00	18 000,00	18 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	23 550,00	20 170,00	20 170,00
6156	Maintenance	118 221,60	112 409,00	112 409,00
6161	Multirisques	158 661,00	45 000,00	45 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6182	Documentation générale et technique	11 692,00	11 273,00	11 273,00
6184	Versements à des organismes de formation	25 575,00	40 210,00	40 210,00
6188	Autres frais divers	22 350,00	23 550,00	23 550,00
6226	Honoraires	3 286,00	21 500,00	21 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	13 000,00	10 000,00	10 000,00
6228	Divers	6 590,00	8 524,00	8 524,00
6231	Annonces et insertions	7 500,00	4 500,00	4 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	56 228,00	46 665,00	46 665,00
6236	Catalogues et imprimés	15 246,00	14 262,00	14 262,00
6237	Publications	600,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	11 903,00	11 933,00	11 933,00
6251	Voyages et déplacements	1 900,00	1 900,00	1 900,00
6256	Missions	2 000,00	1 200,00	1 200,00
6261	Frais d'affranchissement	11 000,00	8 000,00	8 000,00
6262	Frais de télécommunications	33 190,00	32 150,00	32 150,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 220,00	2 920,00	2 920,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ...)	0,00	4 000,00	4 000,00
6284	Redevances pour services rendus	8 100,00	8 100,00	8 100,00
6288	Autres services extérieurs	4 050,00	3 875,00	3 875,00
63512	Taxes foncières	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,00	300,00	300,00
6358	Autres droits	4 283,00	2 884,00	2 884,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 813 049,00	3 946 451,00	3 946 451,00
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00	16 000,00	16 000,00
6331	Versement mobilité	42 000,00	43 000,00	43 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 900,00	12 000,00	12 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	40 000,00	44 000,00	44 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	500,00	500,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 900 000,00	1 990 000,00	1 990 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	42 000,00	55 000,00	55 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	286 000,00	231 725,00	231 725,00
64131	Rémunérations non tit.	400 000,00	471 726,00	471 726,00
64138	Autres indemnités non tit.	500,00	500,00	500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	400 000,00	415 000,00	415 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	620 000,00	631 000,00	631 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	48 149,00	20 000,00	20 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 000,00	10 000,00	10 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 000,00	5 500,00	5 500,00
6488	Autres charges	500,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits	255 000,00	217 500,00	217 500,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	35 000,00	0,00	0,00

St Denis en Val - Commune - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
739211	Attributions de compensation	155 000,00	152 500,00	152 500,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	65 000,00	65 000,00	65 000,00
65	Autres charges de gestion courante	633 319,00	699 160,00	699 160,00
6512	Droits d'utilisat ^e informatique nuage	0,00	15 130,00	15 130,00
6518	Autres	0,00	2 720,00	2 720,00
6531	Indemnités	107 500,00	108 000,00	108 000,00
6533	Cotisations de retraite	5 800,00	6 000,00	6 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6535	Formation	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6536	Frais de représentation du maire	0,00	800,00	800,00
65372	Cotis. fonds financé alloc. fin mandat	0,00	60,00	60,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65548	Autres contributions	75 000,00	94 190,00	94 190,00
6558	Autres contributions obligatoires	18 000,00	98 986,00	98 986,00
657362	Subv. fonct. CCAS	53 000,00	53 000,00	53 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	11 777,00	9 792,00	9 792,00
6574	Subv. fonct. Associat ^e , personnes privée	349 742,00	297 982,00	297 982,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		6 365 555,60	6 533 114,00	6 533 114,00
66	Charges financières (b)	11 731,93	5 044,00	5 044,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 000,00	4 320,00	4 320,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-268,07	-276,00	-276,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	5 000,00	0,00	0,00
6688	Autres	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 044,00	63 244,00	63 244,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	500,00	500,00
6714	Bourses et prix	2 944,00	2 944,00	2 944,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	55 700,00	55 700,00
678	Autres charges exceptionnelles	100,00	100,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	20 617,00	115 000,00	115 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		6 404 948,53	6 716 402,00	6 716 402,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat^e ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	445 143,00	492 661,00	492 661,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	445 143,00	492 661,00	492 661,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		445 143,00	492 661,00	492 661,00
043	Opérat^e ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		445 143,00	492 661,00	492 661,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 850 091,53	7 209 063,00	7 209 063,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 209 063,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	603,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	879,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-276,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	50 165,00	20 000,00	20 000,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	165,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	558 040,00	607 120,00	607 120,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	12 000,00	14 500,00	14 500,00
70312	Redevances funéraires	50,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	800,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	70,00	220,00	220,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	1 000,00	1 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	64 000,00	64 000,00
7066	Redevances services à caractère social	45 000,00	60 000,00	60 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	371 200,00	346 000,00	346 000,00
70688	Autres prestations de services	20,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	10 000,00	11 000,00	11 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	114 000,00	105 000,00	105 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	900,00	1 400,00	1 400,00
73	Impôts et taxes	4 009 552,00	4 066 561,00	4 066 561,00
73111	Impôts directs locaux	3 661 491,00	3 700 000,00	3 700 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 000,00	3 000,00	3 000,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	84 061,00	84 061,00	84 061,00
7336	Droits de place	2 000,00	2 500,00	2 500,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	7 000,00	7 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	260 000,00	270 000,00	270 000,00
74	Dotations et participations	1 764 415,00	1 738 880,00	1 738 880,00
7411	Dotations forfaitaire	1 020 886,00	1 014 000,00	1 014 000,00
74121	Dotations de solidarité rurale	114 006,00	113 000,00	113 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	57 506,00	50 000,00	50 000,00
744	FCTVA	5 000,00	7 000,00	7 000,00
74718	Autres participations Etat	7 000,00	1 000,00	1 000,00
7473	Participat° Départements	800,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	300,00	300,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	105 000,00	110 000,00	110 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	80 000,00	80 000,00	80 000,00
7484	Dotations de recensement	13 637,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	8 580,00	8 580,00
7488	Autres attributions et participations	342 000,00	345 000,00	345 000,00
75	Autres produits de gestion courante	81 450,00	69 700,00	69 700,00
752	Revenus des immeubles	76 000,00	67 000,00	67 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	600,00	600,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	5 450,00	2 100,00	2 100,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		6 463 622,00	6 502 261,00	6 502 261,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 100,00	3 499,68	3 499,68
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	3 000,00	3 499,68	3 499,68
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 466 722,00	6 505 760,68	6 505 760,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	7 272,00	9 019,00	9 019,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	7 272,00	9 019,00	9 019,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 272,00	9 019,00	9 019,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 473 994,00	6 514 779,68	6 514 779,68

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	694 283,32
--	-------------------

St Denis en Val - Commune - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2021

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				7 209 063,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	38 075,00	38 075,00
2031	Frais d'études	0,00	30 000,00	30 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	8 075,00	8 075,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	590 000,00	587 333,00	587 333,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	1 333,00	1 333,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	590 000,00	586 000,00	586 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 004 351,00	769 293,00	769 293,00
2111	Terrains nus	8 800,00	700,00	700,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	168 600,00	168 600,00
2135	Installations générales, agencements	796 255,00	378 590,00	378 590,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	30 000,00	30 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	23 781,00	23 781,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	23 891,00	23 891,00
2161	Oeuvres et objets d'art	1 500,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	21 850,00	65 368,00	65 368,00
2183	Matériel de bureau et informatique	24 070,00	45 480,00	45 480,00
2184	Mobilier	33 720,00	10 573,00	10 573,00
2188	Autres immobilisations corporelles	118 156,00	22 310,00	22 310,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	43 500,00	2 000,00	2 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	43 500,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	2 000,00	2 000,00
063	Opération d'équipement n° 063 (5)	73 400,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 711 251,00	1 396 701,00	1 396 701,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 600,00	10 000,00	10 000,00
10226	Taxe d'aménagement	9 600,00	10 000,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	64 000,00	57 920,00	57 920,00
1641	Emprunts en euros	43 000,00	43 570,00	43 570,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	20 000,00	13 350,00	13 350,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	114 470,00	10 002,00	10 002,00
Total des dépenses financières		188 070,00	77 922,00	77 922,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 899 321,00	1 474 623,00	1 474 623,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	7 272,00	9 019,00	9 019,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	7 272,00	9 019,00	9 019,00
13911	Etat et établissements nationaux	1 920,00	2 470,00	2 470,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	2 019,00	2 946,00	2 946,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 831,00	2 101,00	2 101,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	1 320,00	1 320,00	1 320,00
13932	Sub. transf cpte résult. Amendes police	182,00	182,00	182,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	57 530,00	2 000,00	2 000,00
2111	Terrains nus	53 180,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	2 000,00	2 000,00
2135	Installations générales, agencements	4 350,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		64 802,00	11 019,00	11 019,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 964 123,00	1 485 642,00	1 485 642,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)				312 105,00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)				0,00
				=

St Denis en Val - Commune - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 797 747,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	874 697,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	51 094,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	24 750,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	129 400,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	213 142,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	133 711,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	300 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	22 600,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	550 000,00	550 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	550 000,00	550 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		874 697,00	550 000,00	550 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 649 127,82	213 999,83	213 999,83
10222	FCTVA	345 000,00	123 999,83	123 999,83
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	90 000,00	90 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 224 127,82	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 649 127,82	213 999,83	213 999,83
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 523 824,82	763 999,83	763 999,83
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	445 143,00	492 661,00	492 661,00
28031	Frais d'études	10 321,00	10 324,00	10 324,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	4 666,00	4 667,00	4 667,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	544,00	544,00	544,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	800,00	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	39 050,00	58 575,00	58 575,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	217,00	217,00	217,00
28128	Autres aménagements de terrains	37 549,00	37 549,00	37 549,00
28135	Installations générales, agencements, ..	171 301,00	182 814,00	182 814,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	427,00	427,00	427,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	858,00	858,00	858,00
28182	Matériel de transport	11 814,00	14 579,00	14 579,00
28183	Matériel de bureau et informatique	18 427,00	23 713,00	23 713,00
28184	Mobilier	36 903,00	35 839,00	35 839,00
28188	Autres immo. corporelles	112 266,00	122 555,00	122 555,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		445 143,00	492 661,00	492 661,00
041	Opérations patrimoniales (9)	57 530,00	2 000,00	2 000,00
10251	Dons et legs en capital	43 180,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	10 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	4 350,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		502 673,00	494 661,00	494 661,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 026 497,82	1 258 660,83	1 258 660,83
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				393 305,00

St Denis en Val - Commune - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			145 781,17
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 797 747,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 063 (1)
LIBELLE : Construction d'une salle de gymnastique

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 997 869,84	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	194 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	194 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 803 229,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 803 229,84	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 119 050,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	119 050,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	119 050,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	119 050,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Depenses réelles	663 922	269 745	52 503	115 672	9 490	314 376	3 440	25 034	0	20 441	0	1 474 623
- Equipements municipaux (2)		269 745	52 503	114 339	9 490	314 376	3 440	25 034	0	20 441	0	809 368
- Equip. non municipaux (2/204) (3)		0	0	1 333	0	0	0	0	0	0	0	587 333
- Opérations financières	663 922											663 922
Depenses d'ordre	9 019											11 019
Total dépenses de l'exercice	672 941	269 745	52 503	115 672	9 490	316 376	3 440	25 034	0	20 441	0	1 485 642
RAR N-1 et reports	0	19 643	3 863	17 274	21 035	224 640	0	20 150	0	5 500	0	312 105
Total cumulé dépenses d'investissement	672 941	289 388	56 366	132 946	30 525	541 016	3 440	45 184	0	25 941	0	1 797 747
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	1 256 661	0	0	0	0	2 000	0	0	0	0	0	1 258 661
RAR N-1 et reports	220 671	0	0	0	8 000	300 515	0	9 900	0	0	0	539 086
Total cumulé recettes d'investissement	1 477 332	0	0	0	8 000	302 515	0	9 900	0	0	0	1 797 747

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	849 705	1 869 218	170 204	1 487 229	395 830	716 090	220 820	885 116	53 000	508 171	53 680	7 209 063
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	849 705	1 869 218	170 204	1 487 229	395 830	716 090	220 820	885 116	53 000	508 171	53 680	7 209 063
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	5 610 860	19 600	0	226 000	220	143 500	0	450 000	58 600	3 500	2 500	6 514 760
RAR N-1 et reports	694 283	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	694 283
Total cumulé recettes de fonctionnement	6 305 143	19 600	0	226 000	220	143 500	0	450 000	58 600	3 500	2 500	7 209 063

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5211-1 et R. 5211-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses investissement	672 941	289 388	56 366	132 946	30 525	541 016	3 440	45 184	0	25 941	0	1 797 747
	Dépenses réelles	663 922	289 388	56 366	132 946	30 525	539 016	3 440	45 184	0	25 941	0	1 786 728
	010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	020 Dépenses imprévues	10 002	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 002
	10 Dotations, fonds divers et réserves	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
	13 Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	16 Emprunts et dettes assimilées	57 920	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 920
	18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 Immobilisations incorporelles	0	6 775	0	30 000	0	1 300	0	0	0	0	0	38 075
	204 Subventions d'équipement versées	586 000	0	0	1 333	0	0	0	0	0	0	0	587 333
	21 Immobilisations corporelles	0	282 613	56 366	101 613	30 525	535 716	3 440	45 184	0	25 941	0	1 081 398
	22 Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	23 Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	2 000	0	0	0	0	0	2 000
	26 Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	27 Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	063 Construction d'une salle de gymnastique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	9 019	0	0	0	0	2 000	0	0	0	0	0	11 019
	040 Opérat° ordre transfert entre sections	9 019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 019
	041 Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	2 000	0	0	0	0	0	2 000

RECETTES													
	Total recettes investissement	1 331 551	0	0	0	8 000	302 515	0	9 900	0	0	0	1 651 966
	Recettes réelles	838 890	0	0	0	8 000	300 515	0	9 900	0	0	0	1 157 305
	010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	024 Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	10 Dotations, fonds divers et réserves	214 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	214 000

St Denis en Val - Commune - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
13	Subventions d'investissement	74 890	0	0	0	8 000	300 515	0	9 900	0	0	0	393 305
16	Emprunts et dettes assimilées	550 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	550 000
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement: versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	492 661	0	0	0	0	2 000	0	0	0	0	0	494 661
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	492 661	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	492 661
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	2 000	0	0	0	0	0	0	2 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	849 705	1 869 218	170 204	1 487 229	395 830	716 090	220 820	885 116	53 000	508 171	53 680	7 209 063
Dépenses réelles	357 044	1 869 218	170 204	1 487 229	395 830	716 090	220 820	885 116	53 000	508 171	53 680	6 716 402
011	Charges à caractère général	14 000	512 619	20 104	448 453	95 394	287 461	68 676	3 000	191 076	2 460	1 670 003
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 130 005	148 700	828 640	207 801	312 380	813 940	0	316 405	47 520	3 946 451
014	Atténuations de produits	217 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	217 500
022	Dépenses imprévues	115 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 000
65	Autres charges de gestion courante	1 000	226 194	1 400	207 892	89 035	114 249	2 500	0	190	3 700	699 160
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	5 044	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 044
67	Charges exceptionnelles	4 500	400	0	2 244	3 600	2 000	0	50 000	500	0	63 244
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	492 661	0	0	0	0	0	0	0	0	0	492 661
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat* ordre transfert entre sections	492 661	0	0	0	0	0	0	0	0	0	492 661

St Denis en Val - Commune - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	5 610 860	19 600	0	226 000	220	143 500	0	450 000	58 600	3 500	2 500	6 514 780
	Recettes réelles	5 601 841	19 600	0	226 000	220	143 500	0	450 000	58 600	3 500	2 500	6 505 761
013	Atténuations de charges	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000
70	Produits des services, du domaine, vente	121 400	14 500	0	226 000	220	100 000	0	145 000	0	0	0	607 120
73	Impôts et taxes	4 064 061	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500	4 066 561
74	Dotations et participations	1 392 880	1 000	0	0	0	40 000	0	305 000	0	0	0	1 738 880
75	Autres produits de gestion courante	0	4 100	0	0	0	3 500	0	0	58 600	3 500	0	68 700
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	3 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 500
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	9 019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 019
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 019
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Néture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					450 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					450 000,00									
08060856	Banque BANQUE POPULAIRE	23/12/2010	23/06/2011	04/10/2011	250 000,00	F			2,920		T	X Echéance constante		A-1
84804778	Banque CREDIT AGRICOLE	30/12/2011	10/05/2012	10/08/2012	200 000,00	F			3,396		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					193 350,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					193 350,00									
900116661315	ORGANISME CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	27/05/2010	31/12/2010	02/01/2012	193 350,00	F			0,000		A	X Echéance constante		A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					643 350,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)			Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		140 457,70					43 569,25	4 317,39	0,00	602,36
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		140 457,70					43 569,25	4 317,39	0,00	602,36
08060856		0,00	A-1	65 229,21	2.50		2.920		23 118,16	1 653,08	0,00	297,39
84804778		0,00	A-1	75 228,49	3.33		3.396		20 451,09	2 664,31	0,00	304,97
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		13 350,00					13 350,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locales-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		13 350,00					13 350,00	0,00	0,00	0,00
900116661315		0,00	A-1	13 350,00	0,00		0,000		13 350,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

St Denis en Val - Commune - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		153 807,70					56 919,25	4 317,39	0,00	602,36

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV
A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres Indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres Indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	153 807,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 762.25 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Aménagements des bâtiments	20	26/01/1996
L	Autres agencements et aménagements de terrains	30	26/01/1996
L	Autres matériels	10	26/01/1996
L	Camions	8	26/01/1996
L	Installations de voirie	25	26/01/1996
L	Logiciels	2	26/01/1996
L	Matériel de bureau	10	26/01/1996
L	Matériel informatique	5	26/01/1996
L	Mobilier	10	26/01/1996
L	Plantations	20	26/01/1996
L	Véhicules (diesel)	8	26/01/1996
L	Véhicules (essence)	5	26/01/1996
L	Frais d'études non suivis de réalisation	5	01/01/2000
L	Etudes d'urbanisme	10	24/09/2004
L	Poteaux incendie	25	09/04/2008
L	Subventions d'équipement (org privés)	5	09/04/2008
L	Subventions d'équipements (org publics)	15	09/04/2008
L	Véhicules (électriques)	5	30/01/2018
L	Attribution de compensation d'investissement versée	30	25/09/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		85 941,00	I 85 941,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		56 920,00	56 920,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	43 570,00	43 570,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	13 350,00	13 350,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		29 021,00	29 021,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	10 000,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	9 019,00	9 019,00
020	Dépenses imprévues	10 002,00	10 002,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	85 941,00	312 105,00	0,00	398 046,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		706 660,83	706 660,83
Ressources propres externes de l'année (a)		213 999,83	213 999,83
10222	FCTVA	123 999,83	123 999,83
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	90 000,00	90 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		492 661,00	492 661,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	10 324,00	10 324,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	4 667,00	4 667,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	544,00	544,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	58 575,00	58 575,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	217,00	217,00
28128	Autres aménagements de terrains	37 549,00	37 549,00
28135	Installations générales, agencements, ..	182 814,00	182 814,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	427,00	427,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	858,00	858,00
28182	Matériel de transport	14 579,00	14 579,00
28183	Matériel de bureau et informatique	23 713,00	23 713,00
28184	Mobilier	35 839,00	35 839,00
28188	Autres immo. corporelles	122 555,00	122 555,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	706 660,83	393 305,00	145 781,17	0,00	1 245 747,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	398 046,00
Ressources propres disponibles	IV	1 245 747,00

Solde	V = IV – II (6)	847 701.00
--------------	------------------------	-------------------

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					11 356 091,46	8 544 734,63										188 662,42	326 581,74	
BATI CENTRE LOIRE	2008	X Echéance constante	Construction logements rue du château d'eau Les Maratchers	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	80 200,00	70 475,76	36,83	A	F		F	3,050		-		2 149,51	1 008,21	
BATI CENTRE LOIRE	2009	C	Construction logements Moulin de Cheneau	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	604 296,35	455 789,80	20,92	A	F		F	3,440		-		15 679,17	16 937,91	
BATIR CENTRE SA HLM	2009	P	6 Logements PLUS-Clos des Sabannes	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	303 915,00	264 611,10	28,75	A	F		F	2,350		-		7 541,42	4 447,32	
BATIR CENTRE SA HLM	2009	C	Construction logements le clos des sabannes	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	81 065,00	75 726,86	38,75	A	F		F	2,850		-		2 158,22	611,57	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
BATIR CENTRE SA HLM	2008	X Echéance constante	Construction logements rue du château d'eau Les Maraichers	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	199 800,00	163 077,12	27,00	A	F		3,050	F	3,050	-		4 973,86	3 770,27	
IMMOBILIERE CENTRE LOIRE	2017	X Echéance constante	PLAI Rue du Callot	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	23 866,00	23 031,81	56,17	A	F		1,190	F	1,190	A-1		274,08	284,71	
IMMOBILIERE CENTRE LOIRE	2017	X Echéance constante	PLAI Rue du Callot	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	171 703,00	161 746,87	36,17	A	F		1,350	F	1,350	A-1		2 183,58	3 400,02	
IMMOBILIERE CENTRE LOIRE	2017	X Echéance constante	PLUS Rue du Callot	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	44 836,50	41 804,28	36,17	A	F		0,550	F	0,550	A-1		229,92	1 021,88	
IMMOBILIERE CENTRE LOIRE	2017	X Echéance constante	PLUS Rue du Callot	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	95 464,00	92 127,19	56,17	A	F		1,190	F	1,190	A-1		1 096,31	1 138,95	
IMMOBILIERE CENTRE LOIRE	2019	X Echéance constante	PLAI Rue de Beaulieu	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	122 709,00	119 957,97	38,17	A	F		0,550	F	0,550	-		659,77	2 766,16	
IMMOBILIERE CENTRE LOIRE	2019	X Echéance constante	PLAI Foncier rue de Beaulieu	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	88 660,50	87 616,18	58,17	A	F		1,120	F	1,120	-		981,30	1 056,02	
IMMOBILIERE CENTRE LOIRE	2019	X Echéance constante	PLUS rue de Beaulieu	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	366 697,00	359 722,81	38,17	A	F		1,350	F	1,350	-		4 856,26	7 068,34	
IMMOBILIERE CENTRE LOIRE	2019	X Echéance constante	PLUS foncier rue de Beaulieu	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	223 625,00	220 990,33	58,17	A	F		1,120	F	1,120	-		2 475,10	2 663,57	
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2005	X Echéance constante	16 Logements PLS rue St Denis	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	686 000,00	425 768,26	14,83	A	F		2,000	F	2,000	-		8 515,37	26 977,16	
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	1996	P	Clos de Beaulieu-18 pavillons-IVL	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	288 292,86	95 628,51	5,25	A	F		3,450	F	5,380	-		5 075,04	13 953,32	
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2014	X Echéance constante	Construction logements rue de Chemeau PLAI	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	19 549,50	17 916,98	42,83	A	F		1,550	F	1,550	-		277,71	287,04	
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2013	X Echéance constante	Construction logements Rue de Chemeau PLAI	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	41 843,00	37 084,37	33,17	A	F		1,550	F	1,550	-		574,81	836,68	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2014	X Echéance constante	Construction logements rue de Chemeau, PLUS	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	201 149,00	179 531,52	33,17	A	F	1,850	F	1,850	1,850	-		3 321,33	3 839,77
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2014	X Echéance constante	Construction logements rue de Chemeau, PLUS	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	91 297,00	84 223,77	43,17	A	F	1,850	F	1,850	1,850	-		1 558,14	1 256,37
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2008	X Echéance constante	Construction logements rue du Chalet	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	143 800,00	108 809,13	21,83	A	F	1,850	F	1,850	1,850	-		1 795,35	3 928,26
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2008	X Echéance constante	Construction logements rue du Chalet	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	57 550,00	49 963,14	36,83	A	F	1,850	F	1,850	1,850	-		824,39	955,90
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2010	X Echéance constante	Construction logements ZAC de Beaulieu	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	1 798 385,50	1 453 600,54	24,08	A	F	3,050	F	3,050	3,050	-		44 334,82	39 608,12
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2010	X Echéance constante	Construction de 30 logements ZAC de Beaulieu	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	378 877,00	339 611,42	38,83	A	F	3,050	F	3,050	3,050	-		10 358,15	4 453,24
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2003	X Echéance constante	Construction logements rue de Mellerey	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	522 470,00	332 144,24	17,25	A	F	1,850	F	1,850	1,850	-		5 480,38	15 998,43
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2003	X Echéance constante	Construction logements rue de Mellerey	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	174 360,00	139 971,76	32,25	A	F	1,750	F	1,750	1,750	-		2 449,51	3 170,06
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2005	X Echéance constante	10 Logements rue de St Denis	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	220 130,50	151 905,99	19,33	A	F	1,850	F	1,850	1,850	-		2 506,45	6 472,81
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2005	X Echéance constante	Construction 10 logements Rue de St Denis	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	62 492,00	52 196,07	34,33	A	F	1,750	F	1,750	1,750	-		913,43	1 093,55
LES REDIDENCES DE L'ORLEANAIS	2017	X Echéance constante	2 logements PLUS Rue de la Cornallière	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	109 017,00	102 712,48	36,25	A	F	1,350	F	1,350	1,350	-		1 386,62	2 158,50
LES REDIDENCES DE L'ORLEANAIS	2017	X Echéance constante	PLUS Rue de la Cornallière	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	65 112,00	62 313,79	46,25	A	F	1,350	F	1,350	1,350	-		841,24	958,03
LES REDIDENCES DE L'ORLEANAIS	2019	C	611 Rue de Champdoux PLUS	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	51 735,00	50 751,06	38,25	A	F	1,100	F	1,100	1,100	-		558,26	1 119,96
LES REDIDENCES DE L'ORLEANAIS	2019	X Echéance constante	611 Rue de Champdoux PLUS	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	39 420,50	38 863,35	48,25	A	F	1,100	F	1,100	1,100	-		427,50	659,14

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LES REDIDENCES DE L'ORLEANAIS	2019	C	611 Rue de Champdoux PLUS	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	195 381,50	191 665,55	38,25	A	F	1,100	F	1,100	1,100	-		2 108,32	4 229,61	
LES REDIDENCES DE L'ORLEANAIS	2019	C	611 rue de Champdoux PLUS	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	147 023,50	144 945,55	48,25	A	F	1,100	F	1,100	1,100	-		1 594,40	2 458,34	
LOGEM LOIRET	2011	X Echéance constante	Construction logements rue de Chemeau PLUS	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	60 884,50	60 180,99	40,58	A	F	2,850	F	2,850	2,850	-		1 715,16	231,91	
LOGEM LOIRET	2011	X Echéance constante	Construction logements rue de Chemeau	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	327 543,00	306 394,04	30,58	A	F	2,850	F	2,850	2,850	-		8 732,23	3 597,65	
LOGEM LOIRET	1991	C	Construction 64 logements La Morpoix	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	1 540 253,40	273 443,53	1,83	A	F	5,639	F	5,639	5,639	-		18 562,41	86 483,28	
MAISON DE RETRAITE ST DENIS EN VAL	1994	X Echéance constante	Maison de retraite LES PINELLES	CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DU BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS	22 867,95	4 429,91	2,92	A	F	3,000	F	3,000	3,000	-		132,90	1 058,82	
VALLOGIS	2019	C	PLAI Rue de Melleray	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	287 500,00	287 500,00	37,42	A	F	0,550	F	0,550	0,550	-		1 581,25	10 182,00	
VALLOGIS	2019	C	PLUS Rue de Melleray	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	854 000,00	854 000,00	37,42	A	F	1,350	F	1,350	1,350	-		11 529,00	28 139,45	
VALLOGIS	2019	C	PLUS Foncier Rue de Melleray	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	394 500,00	394 500,00	47,42	A	F	1,350	F	1,350	1,350	-		5 325,75	11 177,65	
VALLOGIS	2019	C	PLAI Foncier Rue de Melleray	Société CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	168 000,00	168 000,00	47,42	A	F	0,550	F	0,550	0,550	-		924,00	5 121,86	
TOTAL GENERAL					11 356 091,46	8 544 734,63										188 662,42	326 581,74	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 505 760,68

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGETB1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L.2311-7 du CGCT)

Article	Objet	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT			
Personnes de droit public			
204181	Participation pour acquisition coffre pour matelas d'EPS Stade Chemeau	Collège Val de Loire	1 333,00 €
FONCTIONNEMENT			
Personnes de droit privé			
Associations sportives			
		USM :	
6574	Subvention de fonctionnement	Bureau	1 100,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Judo	5 500,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Volley	7 300,00 €
6745	Subvention exceptionnelle		1 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	VTT	1 000,00 €
		MONTJOIE :	
6574	Subvention de fonctionnement	Gymnastique Rythmique et Sportive	2 500,00 €
6745	Subvention exceptionnelle		1 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Basket	4 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Gym	5 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Tir à l'arc	500,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	USM Tir Saint Denis en Val	5 500,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Escrime	3 400,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Billard	850,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Football Club	29 318,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Gymnastique volontaire	3 600,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Handball	5 700,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Marcheurs dyonisiens	1 100,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Pétanque	500,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Amis Spéléologues	1 500,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Tennis	4 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Association sportive Collège Val de Loire	693,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Association sportive Collège Jacques Prévert	288,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	USEP Bruyères	350,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	ACKVL Alliance Canoé Kayak	1 100,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Sud Loire tennis de table 45	800,00 €
Associations culturelles			
6574	Subvention de fonctionnement	Amis de l'Orgue	1 500,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Cercle des cartophiles	200,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Compagnie du Chat Pitre	2 700,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Diversions	700,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Harmonie	59 575,00 €

6574	Subvention de fonctionnement	JMF France	1 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	K Danse	7 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	O2 Le Cercle des photographes	800,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Club Philatélique	200,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Les Raboliots Montjoie	200,00 €
Associations de loisirs			
6574	Subvention de fonctionnement	Familles Rurales	2 100,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Montjoie - Section Danse de salon	600,00 €
6745	Subvention exceptionnelle		400,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Anciens Enfants de Troupe (AET)	200,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Comité de jumelage	2 400,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Le bon mot Dionysien	300,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Scrap en Val	500,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	SHOL Section St Denis-en-Val	1 300,00 €
Associations patrimoniales			
6574	Subvention de fonctionnement	HPTL Histoire patrimoine	250,00 €
6745	Subvention exceptionnelle		1 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Association de sauvegarde du Château de l'Isle (ASCI)	1 500,00 €
6745	Subvention exceptionnelle		2 300,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Amicale des Pêcheurs	1 600,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Artisans et commerçants de St Denis-en-Val	500,00 €
Associations sociales			
6574	Subvention de fonctionnement	L'Age d'Or	2 800,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Val Espoir	3 700,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Bougez-vous pendant les vacances	27 000,00 €
Fêtes et cérémonies			
6574	Subvention de fonctionnement	ACPG/CATM	500,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Comité des Fêtes	3 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Souvenir Français	200,00 €
Coopératives scolaires			
65738	Subvention de fonctionnement	Coopérative scolaire Maternelle Bourgneuf	1 140,00 €
65738	Subvention de fonctionnement	Coopérative scolaire Elémentaire Bourgneuf	2 845,00 €
65738	Subvention de fonctionnement	Coopérative scolaire Maternelle Champdoux	847,00 €
65738	Subvention de fonctionnement	Coopérative scolaire Elémentaire Champdoux	3 505,00 €
65738	Subvention de fonctionnement	Coopérative scolaire Maternelle Bruyères	840,00 €
65738	Subvention de fonctionnement	Coopérative scolaire Elémentaire Bruyères	615,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	FSE Collège Jacques Prévert	116,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	FSE Collège Val de Loire	278,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	UFSBD	300,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	FCPE	110,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	ADPE	110,00 €
Divers associations			
6574	Subvention de fonctionnement	Amicale sapeurs-pompiers Saint-Denis-en-Val	1 200,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	SPA du Centre	1 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Campus des Métiers et de l'artisanat	80,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	MFR Sorigny	130,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	COS	36 517,00 €
Personnes de droit public			
657362	Subvention de fonctionnement	CCAS	53 000,00 €
TOTAL GENERAL			317 590,00 €

IV – ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		28,00	2,40	30,40	15,50	1,00	16,50
Adjoint Administratif 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif	C	5,00	0,50	5,50	4,50	1,00	5,50
Adjoint administratif Principal 2ème classe	C	8,00	1,90	9,90	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché principal Territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		68,00	1,32	69,32	47,13	3,00	50,13
Adjoint Technique 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint technique 2ème classe	C	40,00	1,32	41,32	28,33	0,00	28,33
Adjoint technique 2ème classe CAE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique Principal 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique Principal 2ème classe	C	12,00	0,00	12,00	1,80	0,00	1,80
Agent de maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
Agent de maîtrise	C	6,00	0,00	6,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise Principal	C	2,00	0,00	2,00	3,00	0,00	3,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		12,00	0,60	12,60	8,60	0,00	8,60
ASEM principale 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ASEM principale 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent social	C	2,00	0,60	2,60	1,60	0,00	1,60
Agent social principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Assistant socio éducatif principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Educateur de jeunes enfants	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		5,00	0,00	5,00	2,00	1,00	3,00
Agent social	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Auxiliaire puériculture ppal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire puériculture ppal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Infirmière de classe normale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice de classe normale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		7,00	0,80	7,80	5,80	0,00	5,80
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	2,00	0,80	2,80	1,80	0,00	1,80
Assistant de conservation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation du patrimoine	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		41,00	4,00	45,00	13,80	1,00	14,80
Adjoint Animation	C	36,00	4,00	40,00	9,80	0,00	9,80
Adjoint Animation Principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Animateur	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		7,00	0,00	7,00	4,00	0,00	4,00
Brigadier Chef	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Chef de service	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service Police Municipale	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service Principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gardien de Police Municipale	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		169,00	9,12	178,12	96,83	6,00	102,83

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
 (2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6 / 12).
 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,4 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	NATURE du contrat (5)
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				242 881,01		
Adjoint administratif	C	ADM		2 664,10	A 3-1	CDD
Adjoint animation	C	ANIM		10 657,98	A 3-4	CDI
Adjoint technique	C	TECH		21 044,66	A 3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH		176 040,72	A 3-1	CDD
Agent de maîtrise	C	TECH		24 254,82	A 3-2	CDD
Agent social	C	MS		8 218,73	A 3-1	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				68 404,28		
ATSEM	C	MS		20 133,66	A 3-1	CDD
Adjoint animation	C	ANIM		43 030,38	A 3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH		5 240,24	A 3-1	CDD
TOTAL GENERAL				311 285,29		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique

URE : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{er} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3-5 : article 38 de la loi n° 2012-347 : emplois réservés sur emplois fonctionnels

47 : article 47 recruteurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'états.

110-1 : collaborateurs de groupes d'états.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
01/01/2014 - Entreprise	VEOLIA EAU	Société VEOLIA EAU	Personne Morale de Droit Privée	0,00
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
27/01/1989 -	LOGEM LOIRET	EPIC LOGEM LOIRET	Personne Morale de Droit Privée	1 540 253,40
24/02/1989 -	IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	Personne Morale de Droit Privée	288 292,86
01/01/1996 -	MAISON DE RETRAITE LES PINELLES	MAISON DE RETRAITE LES PINELLES	Etablissement Public National	22 867,35
20/12/2001 -	IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	Personne Morale de Droit Privée	696 830,00
24/09/2004 -	IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	Personne Morale de Droit Privée	968 622,50
29/03/2006 -	IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	Personne Morale de Droit Privée	201 150,00
16/05/2007 -	IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	Personne Morale de Droit Privée	2 177 262,50
11/07/2007 -	BATIR CENTRE SA HLM	Entreprise BATIR CENTRE SA HLM	Personne Morale de Droit Privée	280 000,00
20/11/2008 -	BATIR CENTRE SA HLM	Entreprise BATIR CENTRE SA HLM	Personne Morale de Droit Privée	604 296,35
17/06/2009 -	BATIR CENTRE SA HLM	Entreprise BATIR CENTRE SA HLM	Personne Morale de Droit Privée	385 000,00
10/06/2010 -	LOGEM LOIRET	EPIC LOGEM LOIRET	Personne Morale de Droit Privée	388 427,50
30/05/2012 -	IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	Personne Morale de Droit Privée	61 392,50
30/05/2012 -	IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	Personne Morale de Droit Privée	292 446,00
22/03/2016 -	IMMOBILIERE CENTRE LOIRE	SA IMMOBILIERE CENTRE LOIRE	Personne Morale de Droit Privée	335 869,50
23/05/2017 -	LES REDIDENCES DE L'ORLEANAIS	OPHLM LES REDIDENCES DE L'ORLEANAIS	Personne Morale de Droit Privée	174 129,00
17/04/2018 -	IMMOBILIERE CENTRE LOIRE	SA IMMOBILIERE CENTRE LOIRE	Personne Morale de Droit Privée	801 691,50
22/05/2018 -	VALLOGIS	Société VALLOGIS	Personne Morale de Droit Privée	1 704 000,00
09/07/2019 -	LES REDIDENCES DE L'ORLEANAIS	OPHLM LES REDIDENCES DE L'ORLEANAIS	Personne Morale de Droit Privée	342 405,00
09/07/2019 -	LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS	OPHLM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS	Personne Morale de Droit Privée	91 155,50
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
27/03/2021 -	HARMONIE DE ST DENIS	Association HARMONIE DE ST DENIS	Association	59 575,00
27/03/2021 -	COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL	Association COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL	Association	36 517,00
27/03/2021 -	FOOTBALL CLUB SAINT DENIS EN VAL	Association FOOTBALL CLUB SAINT DENIS EN VAL	Association	29 318,00
27/03/2021 -	USM	Association USM	Association	15 900,00
27/03/2021 -	BOUGEZ VOUS PENDANT LES VACANCES	Association BOUGEZ VOUS PENDANT LES VACANCES	Association	27 000,00
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Orléans Métropole	01/01/2001	TPU	84 061,00
Autres organismes de regroupement			
Syndicat intercom. bassin d'apprentissage (SIBAF)	09/09/1983	SFP	94 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produits voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	7 320 000	2,81%	43,41%	74,69%	3 177 612,00 €	79,33%
TFPNB	109 100	0,46%	65,33%	0,00%	71 275,03 €	0,46%
CFE						
TOTAL	7 429 100	2,78%			3 248 887,03 €	76,30%

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PRÉFECTURE DU LOIRET
06 AVR. 2021
COURRIER 5

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de suffrages exprimés : 29
 VOTES : - Pour : 25
 - Contre : 0
 - Abstention : 4

Date de convocation : 21/03/2021

Présenté par Le Maire

A Saint Denis-en-Val, le 27/03/21

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire à Saint Denis-en-Val le 27/03/21



Les membres du Conseil municipal :

Marie-Philippe LUBET	Pierre PANZANI
Jérôme RICHARD	Stéphanie MAUCLAIR
Laurence BELLAIS	Michel NEVEU
Gérard BOUDON	Aurélie HOCQUET
Monique GAULT	Grégory VERZEAUX
Bruno BOISSAY	Vanessa CAVALHEIRO
Marie-José POPINEAU	Christophe CALLIBET
Denis JAVOY	Sylvie CHEVALLIER
Jocelyne FREMONDIERE	Arnaud DELANDE
Bruno PARAGOT	Solène MAUCOURT
Véronique SERVAIS	Yann PORTUGUES
Jérôme BROU	Catherine MARCON-DAROUSSIN
Brigitte ROCHE	Prosper MOUAK
Didier COUTELLIER	Martine DELAVEAU
Aline PARAGNON	

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/04/21

et de la publication le 01/04/2021

A Saint-Denis-en-Val, le 07/04/2021

Le Maire,

